Commune de Champagnac

Bulletin municipal

N°23-Décembre 2020

www.champagnac17.fr

Sommaire

		Page
1	Le mot du Maire	03
2	Élections Municipales	04
3	Municipalité	06
4	Il y a 100 ans…	16
5	Vie de la commune	17
6	Les associations	22
	Le Comité des Fêtes	22
	Le Club de Tennis	26
	Champagym pour tous	27
	L'amicale des Aînés	27
	L'amicale des Anciens Combattants	28
	L'association des parents d'élèves	28
7	L'école (vie de l'école)	29
8	Page jeux	35

Bulletin communal n° 23 – Année 2020
Directeur de la publication : Michel RODE
Comité de rédaction : Cathy BROSSET, Marie-Ève JOLY, Renald BÉZIAT, Pierrick GALLEGO, Rodolphe PELLETAN.
Rédacteur : Marie-Ève JOLY

1ère de couverture : © Photos : municipalité.
4ème de couverture : © Photos : école de Champagnac.

Dépôt légal et administratif n°1162 du 16 mars 2009.
Prochaine édition : Décembre 2021

Le mot du Maire

L'année 2020 se termine, Noël est proche, moment de réunion de la famille.

Cette période festive va nous permettre d'apporter de la gaieté dans ce contexte de crise sanitaire.

Cette pandémie bouleverse nos habitudes de vie. Ce nouveau confinement a été très mal vécu pour beaucoup d'entre nous mais il permet néanmoins de faire baisser la propagation du virus et de préserver des vies.

Je tiens à remercier le personnel communal, qui au cours de ces deux périodes difficiles a dû s'adapter, changer sa façon de travailler pour permettre à notre école de fonctionner dans les meilleures conditions possibles. La tâche des instituteurs n'a pas été simple non plus, les directives académiques changeaient parfois plusieurs fois par semaine, il fallait revoir à nouveau ce qui semblait acquis.

La vie associative se trouve très impactée mais je suis sûr que vous allez vite rebondir quand cette crise sera passée.

Merci à toutes les couturières bénévoles qui ont confectionné des centaines de masques pour les petits et les grands.

Merci à tous ceux qui ont apporté leur soutien aux personnes isolées. La notion de solidarité qui peut paraitre « diluée » en temps normal, a pris un tout autre sens pour traverser les moments les plus contraignants que nous avons connus.

En termes de travaux, des projets sont à l'étude pour l'an prochain mais les demandes de subventions devant se faire au plus tard fin janvier il nous est impossible dans un délai aussi court de monter un dossier.

La défense incendie va continuer d'être assurée, la réfection de la D142 à l'intérieur du bourg est prévue par la DID (le Département).

Maintenant laissons la magie de Noël s'installer. Je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. J'espère qu'elles seront un moment de joie et de partage.

Prenez soin de vous.

Bonne année à toutes et à tous.

Michel RODE, Maire

Élections en 2020

Élections municipales

Les élections municipales devaient avoir lieu les 15 et 22 mars 2020.
Ce fut finalement le 15 mars 2020 et le 28 juin 2020.
Il y a eu 2 listes en présence :

Liste d'Union pour l'intérêt commun de Champagnac		**Liste Agir ensemble pour Champagnac**	
Gérard Blin	Teddy Marie	Michel Rode	Laure Léger
Corinne Renou	Xavier Monestié	Rodolphe Pelletan	Muriel Léoz
Marie Jo Gautier	Françoise Pétrault	Pascal André	Bernadette Rambaud
Laurent Tanguidé	Nicolas Queyroi	Hervé Chagniot	Renald Béziat
Astrid Baudry	Tarina Raux	Laurent Publie	Sébastien Dumas
Romuald Couillaud	Patricia Rey	Sébastien Menentaud	Pierrick Gallego
Mickaël Landreau	Bernard Tanguidé	Marie-Ève Joly	Yohann Roux
Arnaud Lutard		Catherine Brosset	

À l'issue du 1er tour, **le 15 mars 2020**, 12 candidats ont été élus. Il fallait obtenir 150 voix au minimum : Michel Rode (178 voix), Rodolphe Pelletan (174 voix), Marie-Eve Joly (169 voix), Muriel Léoz (169 voix), Catherine Brosset (168 voix), Laure Léger (167 voix), Hervé Chagniot (163 voix), Laurent Publie (165 voix), Sébastien Menentaud (154 voix), Sébastien Dumas (153 voix), Yohann Roux (151 voix), Renald Béziat (150 voix).

À l'issue du 2ème tour, **le 28 juin 2020**, 3 candidats ont été élus :
Pascal André (112 voix), Teddy Marie (106 voix), Pierrick Gallego (106 voix).

Le samedi 4 juillet, le nouveau conseil municipal s'est réuni pour élire le maire et les adjoints.

Élection du maire :

La séance a été ouverte sous la présidence de Hervé Chagniot, le plus âgé des membres du conseil. Michel RODE, ayant reçu la majorité des voix (14) est proclamé maire.

Élection des adjoints

1er adjoint	**3ème adjoint**
Pascal ANDRE : 9 voix Hervé CHAGNIOT : 5 voix ➔ Élu : **Pascal ANDRÉ**	Marie-Ève JOLY : 12 voix Renald BEZIAT : 3 voix ➔ Élue : **Marie-Ève JOLY**
2ème adjoint	**4ème adjoint**
Hervé CHAGNIOT : 14 voix ➔ Élu : **Hervé CHAGNIOT**	Renald BEZIAT : 5 voix Rodolphe PELLETAN : 9 voix ➔ Élu : **Rodolphe PELLETAN**

Constitution des commissions communales et des comités

Animation communale et vie associative : Yohann ROUX, Laure LÉGER, Catherine BROSSET, Sébastien DUMAS
Bâtiments communaux Hervé CHAGNIOT (référent logements), Sébastien MENENTAUD, Yohann ROUX, Renald BÉZIAT
Budget et finances Michel RODE, Pascal ANDRÉ, Marie-Ève JOLY, Rodolphe PELLETAN
Cimetière et matériel communal Pascal ANDRÉ, Hervé CHAGNIOT, Laurent PUBLIE
Communication, information et nouvelles technologies Marie-Eve JOLY, Rodolphe PELLETAN, Pierrick GALLEGO, Catherine BROSSET, Renald BÉZIAT
École et affaires scolaires Marie-Ève JOLY, Muriel LÉOZ, Yohann ROUX
Voirie et environnement Michel RODE, Pierrick GALLEGO, Rodolphe PELLETAN, Teddy MARIE, Sébastien DUMAS
Comité d'action sociale et solidarité Hervé CHAGNIOT, Muriel LÉOZ, Laure LÉGER
Réserve communale de sécurité civile Pascal ANDRÉ, Hervé CHAGNIOT, Catherine BROSSET
Impôts directs : 6 titulaires et 6 suppléants à choisir dans une liste de 24 administrés, par les services fiscaux

Élections sénatoriales

Trois sénateurs ont été élus (élus à la représentation proportionnelle au scrutin de liste) pour le département de la Charente Maritime.

- Daniel Laurent et Corine Imbert, *de la liste d'union pour la réussite de la Charente Maritime*
- Mickaël Vallet, *de la liste « une gauche aux côtés des territoires »*

L'élection des sénateurs est particulière. Les sénateurs sont élus pour six ans au suffrage universel indirect : cela signifie qu'ils sont élus, non pas directement par les citoyens, mais par des personnes qui, elles, ont été élues au suffrage universel.

Le conseil municipal a donc élu des délégués titulaires et suppléants, appelés « *grands électeurs* ». Ils se sont déplacés à La Rochelle, le 27 septembre pour ce vote obligatoire.

Délégués titulaires : M. ANDRÉ Pascal, M. RODE Michel, M. PUBLIE Laurent
Délégués suppléants : M. CHAGNIOT Hervé, M. PELLETAN Rodolphe, M. BÉZIAT Renald

Municipalité

1. Autour des élections municipales

Délibération N° 4-2020 du 4 mars 2020

➔ ***Fixation des tarifs en matière de remise d'étiquettes au nom des électeurs de la commune***

« Tout électeur, tout candidat et tout parti ou groupement politique peut prendre communication et copie de la liste électorale ». (Code électoral article L.28)
En dédommagement des frais occasionnés par ces travaux de reproduction de jeu d'étiquettes des électeurs de la commune de Champagnac, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de cette prestation à 50 € (cinquante euros) par jeu d'étiquettes.

Délibération N° 11-2020 du 10 juillet 2020

➔ ***Fixation des indemnités de fonction du maire et des adjoints***

Les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints.

	Maire	Adjoints
Jusqu'à 499 habitants	25,5 %	9,9 %

	Maire	Adjoints
500 à 999 habitants	40,3 %	10,7 %

de l'indice brut 1027 de la fonction publique

Considérant que la commune dispose de 4 adjoints, que la commune compte 537 habitants, M. le Maire expose : *la faible marge de population (37 habitants) fait basculer le barème des indemnités de 25,5 % à 40,3 % maximal pour le maire et de 9,9 % à 10,7 % maximal pour les adjoints, il n'y a pas lieu de bénéficier pour le maire et les adjoints d'indemnité maximale*,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE DONC À L'UNANIMITÉ que :

Article 1er : *À compter du 4 juillet 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 précités, fixé aux taux suivants :*

- *Maire : 20,83 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 700,79 € net/mois.*
- *1er adjoint, 2ème adjoint, 3ème adjoint, 4ème adjoint : 5,96 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 200,52 € net/mois.*

2. Syndicats et associations

M. Pascal ANDRÉ explique le rôle du délégué communal auprès des syndicats et/ou associations extérieurs :
« Le délégué est un porte-parole au sein de l'organisme concerné, il assiste aux différentes réunions sur convocation et informe, en retour, le Conseil Municipal sur les décisions prises ou à prendre, ainsi que sur l'avancement des travaux en cours. Dans le cadre d'études ou de travaux demandant une prise de position par la commune, il recueille l'avis du Conseil Municipal. »

Délibérations 13 à 22 – 2020 du 4 juillet 2020

➔ ***Désignation des délégués ou correspondants, élus à l'unanimité***

Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime Rodolphe PELLETAN
Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) Hervé CHAGNIOT
SDEER (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural) Pierrick GALLEGO
SIVOM du canton de JONZAC : M. Michel RODE et Mme Marie-Ève JOLY
Comité d'Action National d'Action Sociale (CNAS) : Hervé CHAGNIOT
Délégué sécurité routière : Hervé CHAGNIOT
Syndicat Intercommunal d'Études des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIEMLFA) : M. Teddy MARIE délégué, M. Laurent PUBLIE délégué suppléant
FDGDON 17 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime) : Teddy MARIE
Correspondant défense : Pascal ANDRÉ
Référents tempête M. Michel RODE délégué et M. Sébastien MENENTAUD délégué suppléant

3. Personnel communal

Délibération N° 32-2019 du 19 décembre 2019

➔ ***Création emploi adjoint technique principal 1ère classe*** (à compter du 01 janvier 2020)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'Adjoint technique principal de 1ère classe, à temps non complet, à raison de 25/35èmes pour le poste de cantinière de l'école de Champagnac, attribué à Rachel DOUMANGE.

➔ ***Agent polyvalent entretien, garderie périscolaire***

Le contrat CUI (entretien et garderie) de Véronique BERTHELOT qui se terminait le 31 août 2020 a été renouvelé pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 28 février 2021.

4. Principales informations et délibérations de l'année 2020

4. 1. Concernant le Budget

Délibération N° 33-2019 du 19 décembre 2019

Autorisant le mandatement de dépenses d'investissement à hauteur de 21 300,00 € avant le vote du Budget Primitif 2020.

Délibération N° 6-2020 du 17 juin 2020

➔ ***Vote du taux des 3 taxes directes locales***

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux des trois taxes (aucun changement en 2020) :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,60 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâtie	40,89 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24,65 %

Délibération N° 24-2020 du 21 juillet 2020

➔ ***Vote du Compte Administratif 2019***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1)

COMPTE ADMINISTRATIF 2019		**Dépenses** (Colonne 1)	**Recettes** (Colonne 2)	**Solde (+ ou -)** (Colonne 2 – Colonne 1)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	326 217,98 €	400 710,37 €	+ 74 492,39 €
	Résultats antérieurs reportés (2018)		200 161,06 €	+ 200 161,06 €
	Résultat à affecter			+ 274 653,45 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	57 806,86 €	219 060,64 €	+ 161 253,58 €
	Solde antérieur 2018 reporté	126 214,10 €		- 126 214,10 €
	Solde global d'exécution			+ 35 039,48 €
	Résultats cumulés 2019	510 238,94 €	819 931,07 €	+ 309 692,3 €

Délibération N° 29-2020

➔ ***Attributions subventions communales aux associations***

Chaque association a rempli, au préalable, un formulaire qui rappelle rapidement le rôle et les objectifs et qui précise le montant de la subvention souhaitée. M. le Maire présente les demandes. Pour information, les membres du conseil municipal appartenant à une association citée ci-dessous, n'ont pas pris part au vote. Ces subventions ont été attribuées à l'unanimité.

Association	**Montant demandé**	**Montant attribué**
Champagym	100 €	100 €
ACCA	80 €	80 €

Coop scolaire	400 €	400 €
Association de Tennis Champagnac	80 €	80 €
Union Pongiste	80 €	80 €
Anciens Combattants	20 €	20 €
Amicale des Aînés	80 €	80 €
Comité des Fêtes	1100 €	1100 €
APE	1000 €	1000 €

4.2. Concernant les logements communaux

Mme DELASSUS est arrivée dans le logement Rue du 8 mai 1945 à partir du 8 mars 2020.
Mme LESCENE est arrivée dans le logement 1 Cour du Presbytère à partir du 25 mai 2020.
Comme chaque année, des travaux de rénovation, de réparation sont effectués afin d'entretenir les logements communaux :

- ✓ **Travaux électriques :** Logement 3 rue de l'Ile verte : 465 € ; logements du presbytère : 158 €
- ✓ **Changement de radiateurs :** Logement 1 cour du presbytère : 2721 € ; logement 3 rue du 8 mai 1945 : 50 €
- ✓ **Vidange des fosses :** Les deux logements Cour du presbytère : 606 €
- ✓ **Isolation :** Logement 1 cour du presbytère : 1257 €

4.3 Concernant la Voierie communale

M. le Maire présente au conseil des devis pour :

- ➔ Réfection de voirie sur la VC 8 : du croisement avec la VC 3 (*Le Grand Chailleret*) au croisement avec la RD142 (*Les Groles*) soit 1 190 m par le Syndicat de la Voirie pour un montant de 17 277,36 € TTC.

- ➔ Scarification et reprofilage de la route du *Brandard*. Deux devis sont proposés :
  Devis n°1 : Syndicat de la Voirie pour 12 685,73 € TTC
  Devis n°2 : HEULIN (réparation du chemin) pour 3521,76 € TTC et bicouche par le Syndicat de la Voirie pour 2372,28 € TTC soit un total de 5894,04 € TTC.
  La proposition n°2 est acceptée. L'entreprise ayant rencontré des difficultés de calendrier, les travaux sont reportés en 2021.

- ➔ Entretien de l'ensemble des voies communales avec le PATA
  Comme chaque année, ce travail est réalisé par le syndicat de la voirie à l'aide d'un camion automatisé qui assure à la fois l'épandage du liant et du gravillon. En 2020, le montant s'est élevé à 10 000 € HT.

Le PATA, qu'est-ce ?

Le **« point-à-temps automatique (PATA) »** est une technique qui vise à réparer la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations de surface comme des nids de poule, des flaches, des faïençages ou encore des arrachements.
Pour assurer l'entretien préventif des chaussées, prévenir leur dégradation et prolonger leur durée de vie, il est nécessaire de réaliser des travaux de revêtement partiel sur les chaussées.

Description de cette technique :
Ce véhicule est la combinaison d'une épandeuse de liant avec un gravillonneur.
Il est constitué de trois éléments principaux :

1. La cuve : permet le stockage de l'émulsion, elle est calorifugée et dotée d'un brûleur ;
2. Le bac de reprise : il reçoit les gravillons de la benne. Muni de trappes d'environ 30 cm de large, le bac s'ouvre ou se ferme selon la zone à traiter ;
3. La rampe : elle permet de projeter le liant sur la chaussée au travers de multiples jets, et ce, de manière uniforme et sur une faible épaisseur (1 à 2 mm en général).

La spécificité de cette technique repose en la parfaite synchronisation entre le dépôt du liant qui fait office de colle et le déversement des gravillons, d'où le nom de ce matériel « point à temps ». Un ordinateur central prédéfini le dosage et le régulateur automatique de vitesse permet quant à lui de garantir une vitesse du véhicule adaptée au dosage de gravillons à projeter.
Après chaque intervention il vous est demandé de circuler avec prudence en raison de la présence de gravillons sur les chaussées traitées.

➔ Remplacement du panneau limitation poids au lieu-dit chez *Martinaud* pour le pont « *d'Étourneau* »

➔ Installation de deux panneaux « STOP », pour un montant de 100 €, au croisement du lieu-dit « *Le Grand Chailleret »,* pour sécuriser le carrefour.

➔ Rétrocession chemin de *la Vallade* : 15 m² sont rétrocédés à la commune, ce qui permet l'accès à la dernière maison.

Travaux prévus

Courant 2021, la Route Départementale sera refaite dans le bourg et ce sera l'occasion pour goudronner les trottoirs et refaire les ralentisseurs enlevés par sécurité.

4.4 Concernant les travaux et achats de matériel

➔ ***Sécurisation du puits de Chez Martinaud***

Le puits a été sécurisé par la pose d'une plaque en ciment afin d'obstruer l'ouverture.
Opération délicate de haute voltige, dirigée par Sébastien Menentaud, grâce à son équipement professionnel généreusement prêté, et secondée par des membres du conseil municipal.

Mission accomplie,
Comme si rien n'avait bougé !

➔ ***Réparation câble alimentation électrique de l'église***

Les Ets MIGNOT, suite à la vérification annuelle des cloches et du paratonnerre de l'église, ont constaté la nécessité du changement d'une partie d'un câble entre le tableau et la cloche.
Un premier devis avait été établi pour un montant de 625,56 € puis un second devis pour un montant de 398,58 €, suite à la réclamation de M. le maire.
Finalement, la réparation est effectuée par l'entreprise Ouvrard et fils pour un montant de 126 €.

➔ ***Réfection du mur côté atelier communal***

FERRÉ TOUT FAIRE : 1565 € HT

➔ ***Réfection du mur terrain de tennis***

FERRÉ TOUT FAIRE : 8030 € HT OUVRARD Fabrice : 9636 € HT

Le devis de FERRÉ TOUT FAIRE est accepté à l'unanimité. Une demande de subvention, dans le cadre de la restauration du petit patrimoine, a été effectuée auprès du Conseil départemental (40% du HT soit 3212 €). Les travaux seront réalisés en 2021.

➔ ***Bornage terrain M. PINASSEAU Robert pour pose citerne incendie***

GUILLEMET : 888 € TTC ABC TOPO (Montendre) : 1158 € TTC

Devis de GUILLEMET accepté à l'unanimité.

➔ ***Rampes cimetière et escalier terrain de foot***

Pour la mise aux normes (handicap) du cimetière il est nécessaire d'avoir deux rampes alors qu'il n'y en a qu'une actuellement. Il est également nécessaire de faire une rampe pour accéder au terrain de foot.

Mickaël PEDE : 2157,09 € HT. Le devis est accepté à l'unanimité et les rampes sont posées.

➔ ***Achat matériel communal***

➢ **Fourches pour palettes tracteur**

SODISMAG : 1100 € HT SARL ARDOUIN : 950 € HT

Le devis proposé par SARL ARDOUIN est validé à l'unanimité. Les fourches sont achetées

➢ **Débroussailleuse- élagueuse**

SARL MOTARD : 809,91 € HT. Devis accepté à l'unanimité.

➔ ***Travaux d'entretien à l'Ile Verte***

Délibération N° 27-2020

Convention avec la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS) pour mise à disposition de salariés dans le cadre de travaux de nettoyage en espace vert et en rivière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, considérant l'intérêt favorable de cette opération, accepte l'intervention de cette équipe espaces verts.

4.5. Concernant le PLU

Le PLU a reçu un avis favorable de la Préfecture (juillet 2020).

Deux parutions, dans deux journaux et à deux dates différentes annonçant l'enquête publique sont obligatoires. Les annonces ont été passées dans le journal de LA HAUTE-SAINTONGE pour 824,81 € TTC et dans le journal SUD-OUEST pour un montant de 1365,60 € TTC.

L'enquête publique s'est déroulée du 27 octobre au 27 novembre 2020 avec 3 demi-journées de présence du commissaire enquêteur.

4.6. Concernant les réserves incendies

« *Chez Barrand* » : La meilleure solution pour l'implantation d'une réserve incendie semble être le champ de M. SAUVAITRE. Un bail emphytéotique sera signé chez le notaire, la signature de l'acte est prévue début 2021.
Pour anticiper et réduire le coût de cette opération, des membres du conseil municipal ont réalisé le busage nécessaire.

« *Les Maisons Neuves* » : Le devis (SAS de la Seugne), pour élagage et abattage de chênes d'un bois se trouvant au-dessus des lignes téléphoniques, route des *Maisons Neuves*, bois appartenant à M. Robert PINASSEAU s'élève à 850 € HT. Il est accepté sous réserve d'une convention signée devant notaire pour la cession à la commune d'une parcelle de champ permettant l'installation d'une réserve incendie.

En 2021, il est prévu de demander une nouvelle subvention à la DETR pour le financement d'autres réserves incendies.

4.7 Concernant la cantine

Délibération N° 2-2020 du 4 mars 2020

➔ ***Suppression de la régie de recettes cantine/garderie périscolaire***

La Direction Générale des finances (DGFIP) s'organise pour le « zéro cash ».
Aussi, la commune de Champagnac supprime sa régie communale, à compter du 1er avril 2020, pour l'encaissement des factures de cantine et garderie périscolaire. La mairie établit un relevé individuel des prestations fournies, qui est donné aux familles, et ensuite ces dernières reçoivent un avis des sommes à payer de la part du trésor public, qu'elles doivent régler.

Délibération du 3 décembre 2020

➔ ***Révision des tarifs cantine scolaire 2020***

Les tarifs pour la cantine scolaire sont révisés une fois par an. Une augmentation est votée à l'unanimité par le conseil, à compter du 1er janvier 2021.

	Ancien prix	Nouveau prix
Enfant	2,20 €	2,25 €
Enseignant	3,90 €	3,98 €
Stagiaire ou personnel contractuel de l'école	3,27 €	3,34 €

4.8 Concernant l'école

➔ ***Recrutement d'un service civique***

Une personne de la commune a été recrutée en service civique à la rentrée 2020-2021 dans la classe de Christophe Chaumeton : Melle Christelle Trottignon.

➔ ***Achat de jeux ludiques et éducatifs***

Les instituteurs ont demandé l'achat de jeux ludiques et éducatifs, afin d'enrichir et diversifier leurs équipements. Le devis de 826 € est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil.

4.9 Concernant la Mairie

➔ ***Renouvellement matériel informatique secrétariat de mairie***

Suite à l'arrêt de la maintenance Windows 7 en janvier 2020, il faudra penser, en 2021, à la mise à niveau du matériel informatique. Une estimation a été chiffrée : passage en Windows 10 (555 € HT), outils bureautiques (255 € HT), installation sur site (350 € HT), soit un montant total de 1170 € en investissement.

➔ ***Restructuration du site internet de la commune de Champagnac***

Découvrez la nouvelle interface du site de la commune si vous tapez www.champagnac17.fr.
Le site a été réagencé grâce aux compétences informatiques de Pierrick GALLEGO et Renald BÉZIAT. Quelques pages sont encore en cours de construction, mais vous pouvez contacter la mairie ou une commission en un seul clic !

4.10 Informations diverses

➔ ***Charte de l'élu local***

Lors de la première réunion, le Maire a pour obligation d'informer les élus communaux de leurs devoirs et leurs droits, par la lecture de la « charte de l'élu local », (Version du 29 juin 2020).

CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qu'il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

➔ ***Terrain de moto-cross***

L'association MX Elite 16 serait intéressée par la location du terrain de M. Julien MAUROY pour y créer une école de moto-cross, ainsi que des courses pendant les week-ends. Elle a pris contact avec la mairie pour demander son accord. Une demande de précision a été faite par courrier en juillet 2020, avec une réponse le 5 août 2020. Les objectifs de cette association sont revus à la baisse : proposition d'une école de moto-cross le samedi matin uniquement.
Affaire à suivre avec l'invitation de membres de MX Elite 16 lors d'un prochain conseil.

➔ ***Comité d'Action Sociale***

Délibération du 3 décembre 2020, *aide financière pour une famille de la commune.*
Un couple se trouvant ponctuellement en difficulté, n'a pu honorer certaines factures (EDF, la mutuelle indispensable pour leur enfant), d'un montant total de 1272 €.
Un membre du conseil a généreusement avancé la somme d'environ 400 €, pour éviter la rupture du contrat.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accorder une aide sociale à titre exceptionnelle d'un montant de 200 €.
Le Conseil Municipal accepte également à l'unanimité d'accorder un prêt à caractère social pour un montant de 800 €, sans intérêt avec un remboursement automatique selon un échéancier de 50 € par mois, pendant 16 mois.

Fin décembre, un panier garni a été offert à tous les aînés, pour remplacer le traditionnel repas des aînés qui, malheureusement, n'aura pas lieu en mars 2021, en raison de la crise sanitaire. Ce panier garni est composé très majoritairement de produits locaux.

Il y a 100 ans…

Séance du 8 février 1920 (suite à la séance du 2 novembre 1919)

M. Berthier, Maire de Champagnac rappelle au conseil qu'une souscription reste ouverte à l'offre d'ériger un monument aux morts pour la patrie. D'après les renseignements recueillis, la somme nécessaire serait d'environ 4000 F. La souscription est de nouveau présentée à tous les habitants.

Séance du 27 mars 1920

Suite à une délibération du 15 juin 1913, il avait été demandé le classement de l'église, de par son ancienneté, son style, son élévation exceptionnelle, de la répertorier aux Monuments historiques.

➔ Le conseil étant favorable, M. le maire est autorisé à entreprendre les démarches.

Plusieurs habitants des Baratelles, de Chez Lévèque, de chez Berry, de La Barrière et de chez Réveillé demandent d'obtenir de l'administration des Postes la pose d'une boîte aux lettres aux Baratelles.

➔ Le conseil donne son accord. La boîte aux lettres sera payée par la commune.

Séance du 6 juin 1920

Après le vote du compte de gestion et du compte administratif, il est consigné des dépenses :

- ✓ Assistances médicales pour 333 F,
- ✓ Assistance obligatoire pour les vieillards pour 500 F, non comblées par une subvention de 400 F de l'état,
- ✓ 162,16 F pour frais de repos et d'allaitement maternel,
- ✓ 83,33 F d'honoraires de médecins-vaccinateurs,
- ✓ 200 F pour les familles nombreuses.

La souscription ouverte aux habitants pour la construction du monument aux morts a produit la somme de 2700 F. Le conseil général de la Charente Inférieure accorde une subvention de 20 % avec un maximum de 1000 F. L'état se propose de voter une subvention mais le montant n'est pas connu. Les plans, dessins et devis du monument s'élèvent à 4950 francs. Un emprunt à 5,5% est voté. La somme remboursable sera de 166,61 F en dix annuités.

M. le maire expose : le nivelage de l'ancien cimetière autour de l'église est terminé, l'élargissement du chemin dans la traversée du bourg serait nécessaire, la muraille du cimetière est démolie et il serait fort utile de la reconstruire.

Une somme de 3500 F au maximum doit être négociée auprès des entrepreneurs de la commune par M. le Maire.

Celui-ci est autorisé à emprunter 1750 F à 5,5% remboursable en 10 annuités. Une imposition extraordinaire de 6 centimes est votée pour payer l'annuité de 232,18 F.

Séance du 22 août 1920

La murette de l'église est toujours existante.

M. Ardoin, architecte, ayant eu connaissance des travaux demande que ceux-ci ne soient pas exécutés avant d'avoir un devis détaillé.

« Ainsi allait la vie d'un conseil en 1920. De nos jours, comme avant, le souci du mieux et du moins cher prime, en essayant d'obtenir un maximum de subventions. »

Michel Rode

Vie de la commune

1. La liste des Artisans et des entreprises

Atelier HUMANIST'ART TANGUIDE Nathalie	Cours d'arts plastiques, projets artistiques sur mesure.	Chez Berry	06 30 69 78 20
	atelierhumanistart@gmail.com		
BATIMARC	Entreprise Charpente/Maçonnerie	Terre Jaune	05 46 49 87 57 06 42 52 06 34
BAMAS-BONNARD Christelle	Praticienne en psy-digitopuncture	Chez Barrand	07 82 35 14 79
	bnrdchrist@gmail.com https ://bnrdchrist.wixsite.com/shenmenc		
BONNEAU-LUTARD Katia	Commerçante (fruits, légumes, volailles)	2 Route de Réaux	06 80 83 17 59
LOUPS du BETON N. et L. RAVELEAU	Sciage, carottage, démolition contrôlée de béton	9 Route de Chevanceaux	09 67 18 61 72
	natacha@lesloupsdubeton.fr		
LUTARD Arnaud	Entreprise Menuiserie	La Croix Rouge	05 46 48 16 48
MARIE Marie-Hélène	Traiteur	Le Brandard	05 46 48 40 68
MAUROY Julien	Guinguette du Pacifique	Les Groles	05 46 48 24 78
MENENTAUD Sébastien	Entreprise Couverture	Chez Barrand	O5 46 49 31 43
OUVRARD Jean-Marie	Entreprise Maçonnerie	Chez Martinaud	05 46 48 08 85
POWICK Richard	Paysagiste	Moulin de l'Étourneau	05 46 49 37 10
SARL COUILLAUD	Entrepreneur agricole	Chez Marceau	05 16 94 52 34
	Couillaud.s@aliceadls.fr		
TANGUIDÉ & Fils	Vente Pineau-Vins-Cognac	Chez Réveillé	05 46 48 16 26
TANGUIDÉ Étienne	École de batterie	Chez Berry	05 46 48 34 99
	www.ecole-batterie-tanguide.com		
TASTET	Producteur de pommes et magasin en vente directe	Le Petit Chailleret	09 67 27 07 54
	https://www.facebook.com/Tastet.PomJonzac/		

Liste non exhaustive, liste des entreprises ayant souhaité apparaître sur le site communal.
Vous pouvez indiquer à la commission communication les modifications ou ajout éventuels à effectuer.

2. Liste des assistantes maternelles 2020-2021

Agréées pour accueillir à leur domicile des mineurs confiés par leurs parents pendant les heures de travail ou l'absence de ces derniers, cet accueil peut s'exercer à la journée, en dehors des heures d'école et la nuit.

Mme Vanessa ROYER	2, Grand Chailleret	06 98 39 73 02
royer.vanessa17@gmail.com		
Maison d'**A**ssistantes **M**aternelles (MAM)	51, route des Maisons neuves	09 87 01 95 02
Les Cro'Mignons mamlescromignons@laposte.net ou https://www.facebook.com/mam.dechampagnac		

3. Nouveaux habitants depuis le 1er Janvier 2020

Gabin BERNARD et Chloé PECON	Étourneau
Louis et Dominique KNOEPFLE	Chez Barrand
Danielle RICHARD et Cyril MOULIN	Le Brandard
Jean-Michel et Kenza SOLER	Rue du Puits

La municipalité souhaite la bienvenue à tous ces nouveaux arrivants **et remercie par avance les nouveaux habitants non-répertoriés de bien vouloir se faire connaitre en Mairie.**

4. État civil année 2020

Naissances :

Alice GIRARD née le 10/01	La Vallade
Gaël CORDON né le 26/10	Cour du Presbytère
Lyla BOUDAOUD née le 28/11	Route de Jonzac

Décès :

Hugh ASHBORN le 01/06	Route des Maisons Neuves
Alain FRUGIER le 17/07	Chez Chauvreau
Guy VALENTIN le 01/11	Route de Chevanceaux
Henriette GOIN née COMTE le 19/11	Impasse de Beauregard
Gérard TANGUIDÉ le 06/12	Chez Bézie

Mariages :

Nicolas GRZEGORZEK et Jocelyne BACQUET, le 27/06

Yohann ROUX et Amandine LAMY, le 25/07

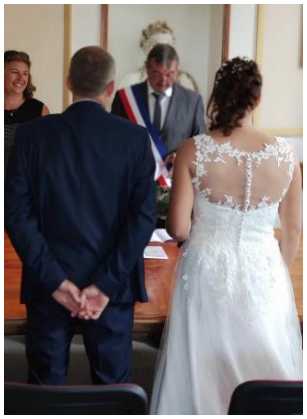

5. Recensement et JDC

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'État, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (e-recensement) sur le site : www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis "recensement, JDC et service national".

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour toutes inscriptions aux examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère des Armées. Vous pouvez prendre contact auprès du centre du service national (CSN) de Poitiers.

Mail : csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone : 05.49.00.24.69

Courrier : Centre du Service National de Poitiers Quartier Aboville – BP 90647 86 023 POITIERS CEDEX

6. Lutte contre les frelons asiatiques

La lutte contre le frelon asiatique est l'affaire de tous. Ne le laissons pas s'implanter davantage dans la commune. Cette année, 9 nids de frelons asiatiques ont été détruits sur le territoire de notre commune (7 en 2019, 6 en 2018 et 3 en 2017). Si vous trouvez un nid de frelons, il est préférable de donner la localisation exacte du nid à la Mairie qui se chargera alors de prendre contact avec l'entreprise spécialisée.

Le piégeage reste, pour le moment, le meilleur moyen pour limiter sa propagation

Fonctionnement de la colonie de frelons asiatiques :

➔ 1er moment opportun pour le piégeage de début février à avril.

Les fondatrices sortent de leur refuge d'hiver, s'alimentent, chaque reine recherche un endroit pour construire un nid.

Avril à juin : la reine pond des œufs dans un nid sphérique dont l'ouverture unique est en dessous.

Juillet à mi-octobre : le nid augmente, car la colonie de frelons asiatiques se développe (les nids sont situés en haut des arbres, dans des buissons, sous les charpentes, les rebords de toit…).

➔ 2ème moment opportun pour le piégeage à partir d'octobre

Les mâles et les ouvrières ne passent pas l'hiver, seule la reine cherche un abri pour l'hiver.

7. Commémorations particulières

Cette année, les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre se sont déroulées pendant les deux périodes de confinement imposées par le gouvernement.
Bien que la commémoration du 8 mai n'ait pu être autorisée, le Préfet a donné son accord pour l'organisation d'une cérémonie officielle pour le 11 novembre, mais en comité très restreint. Pas plus de 6 personnes, la participation du public et des élèves, traditionnellement nombreuse, a donc été interdite.
Comme vous le constatez sur la photo, la préconisation a été respectée !
Nous reconnaissons, même masqués, le porte-drapeau M. Raymond Cormelier, M. le Maire, M Pascal André, M. Claude Lutard, M. Harris Cochain. Et le 6ème homme, Rodolphe Pelletan est caché derrière son appareil photo !

8. Merci aux Couturières !

Suite à la décision du gouvernement en mars 2020 de mettre en confinement la population, la municipalité dans la chaine territoriale a un rôle important à jouer dans l'application des mesures barrières afin d'apporter en urgence une assistance aux personnes les plus vulnérables et/ou isolées de notre commune.
Au-delà de la polémique sur le manque de masques dans l'hexagone et en attente d'une fabrication par des entreprises locales, une génération spontanée de couturières s'est proposée dans un élan de solidarité de réaliser des masques au profit des Champagnacais et Champagnacaises.
Aussitôt dit aussitôt fait plus de 600 masques ont été réalisés par des « petites mains ».
Par cette action solidaire, le C.A.S. acteur de la vie sociale remercie vivement nos couturières Sylvie, Catherine, Chantal, Nicole, Marguerite et Valérie, mais remercie également le comité des fêtes pour sa participation financière pour l'achat de masques suite à une commande faite auprès d'un fabricant local.

Hervé Chagniot

9. Le REZO POUCE en Haute-Saintonge

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a décidé de s'engager pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place Rezo Pouce. C'est le premier réseau d'auto-stop organisé et sécurisé en France.

Passagers et conducteurs s'inscrivent gratuitement :

- Sur www.rezopouce.fr,
- Sur l'application,
- À la mairie.

La signature d'une charte de bonne conduite ainsi que la présentation d'une pièce d'identité sont demandées lors de l'inscription, afin de garantir un réseau sécurisé.
Dès lors, ils reçoivent une carte de membre et un autocollant pour les conducteurs.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.rezopouce.fr

Ou envoyez un mail à : rezopouce@haute-saintonge.org

10. Nouveau : Achetez en Haute-Saintonge

La communauté de communes de la Haute-Saintonge a ouvert une plateforme de vente en ligne accessible gratuitement à l'ensemble des artisans et commerçants du territoire afin de soutenir l'économie locale durement touchée par les conséquences de la crise sanitaire.

Retrouvez tous les produits mis en ligne sur le site www.achetezenhautesaintonge.fr.

Principaux Objectifs :

« *Cette plateforme doit devenir une place de marché représentative du territoire. Même après la crise sanitaire, elle doit continuer à fonctionner et trouver sa place en complément du commerce des centres-villes. Elle doit permettre de renforcer l'achat local et donc de créer de l'emploi.*

De plus, elle doit être non seulement très utile pour les clients locaux mais aussi pour les touristes et les curistes qui une fois qu'ils auront quitté notre territoire, pourront continuer à commander nos produits, quel que soit leur lieu d'habitation. »

La vie des associations

LE COMITÉ DES FÊTES

L'année n'était pas à la fête mais le Comité des fêtes a tenu bon !

Le Comité des fêtes est ravi. Ravi d'avoir tout de même pu organiser un événement festif au cours de cette méchante année 2020. Pourtant ce n'était pas gagné d'avance, et ce n'est pas l'envie qui a manqué.

Des annulations en série

D'abord, tout était quasiment prêt pour mettre sur pied la Fête du printemps, initialement programmée le 21 mars afin de démarrer la saison en musique avec le groupe Lotta de Champagnac. Et puis patatras, ce fut l'annonce du confinement, le coronavirus etc.... et il a fallu tout annuler…

On a longtemps croisé les doigts en se disant que peut-être nous pourrions tout de même allumer les friteuses pour le traditionnel Moule-frites de début juin, mais re-patatras, impossible d'envisager un rassemblement à cette période puisqu'ils étaient tous proscrits.

Alors il restait la frairie de début août, teintée d'incertitudes... mais une fenêtre s'est ouverte durant la période estivale, alors le Comité des fêtes s'est décidé à saisir l'opportunité.

Une frairie modèle réduit, mais très joyeuse

Il a fallu se rendre à l'évidence. Impossible de proposer un repas tout en respectant les contraintes sanitaires et les gestes barrières, c'était mission impossible alors, nous avons opté pour la joie et la bonne humeur… en musique, avec une simple buvette et un concert. Pas de tartines au beurre aillé cette année, pas d'entrecôtes cuites au barbecue non plus...

Bal masqué

Bien sûr il a fallu s'adapter. Le masque était obligatoire, et la buvette a été organisée de telle sorte qu'il n'y ait pas d'attroupements devant. Et puis pour les petites (et grosses) faim, Cyril Landreau de la Cantina à Jonzac, est venu poser son camion foodtruck à proximité, servant frites, burgers, moules et autres réjouissances toute la soirée.

Le 1er août, la frairie a revêtu les attributs de la simplicité dans la belle nature de l'Ile Verte.

À défaut d'installer chaises et tables, nous avons construit des canapés avec des bottes de paille, jeté quelques draps ici et là, agrémenté tout cela de tournesols et de guirlandes lumineuses façon guinguette.

Une petite scène a été matérialisée au milieu avec tout autour des petites bougies dans des sacs de sable.

Bref, les membres du Comité des fêtes ont fait preuve d'imagination pour créer une belle ambiance chaleureuse, dont s'est saisi le duo Tête à tête féminin.

Deux musiciennes, une chanteuse Patricia Labussière et une pianiste, Marielle Gazelle, qui ont démarré le voyage de cette soirée par un répertoire musical tout en douceur, à la fois jazzy et ensoleillé.

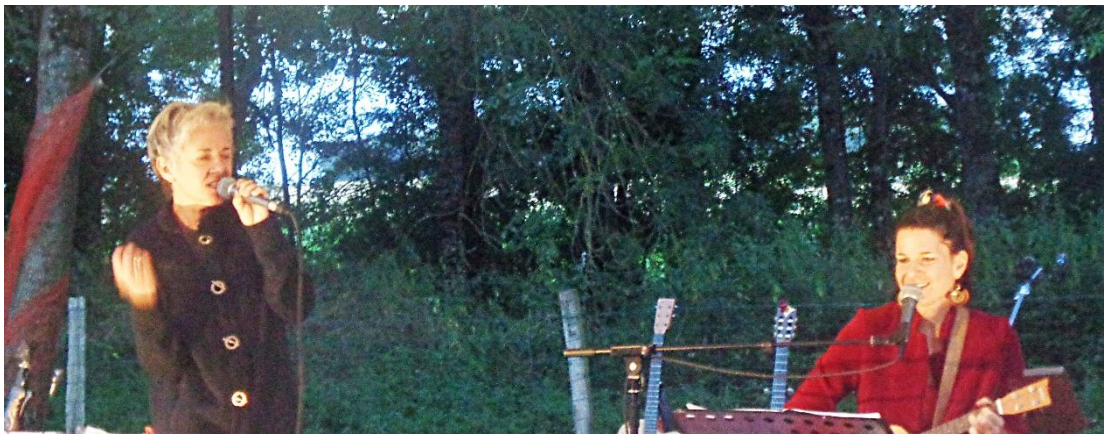

Alors que la nuit commençait à tomber (il faut préciser que le beau temps lui n'était pas confiné et a honoré la soirée de sa présence), c'est JB Solo orchestra qui a pris les choses en main. Un musicien incroyable qui avec sa seule voix, sa guitare et quelques accessoires a réussi à mettre une folle ambiance, incitant tout le monde à se lever et à venir danser. Le tour était joué, la frairie a rempli ses promesses...

Avec le recul de cette année mouvementée qui se termine, tous les membres du Comité des fêtes sont très heureux d'avoir pu vous retrouver le 1er août et on espère que l'année 2021 ouvrira des perspectives plus réjouissantes pour continuer d'animer quelques belles soirées à Champagnac.

A très bientôt, on l'espère.

Les Fiestagnacs, Comité des fêtes de Champagnac

Auteur : Aude Gaboriau
Photos : Comité des fêtes

LE CLUB DE TENNIS DE CHAMPAGNAC

Amies sportives, Amis sportifs,

Tout d'abord, nous espérons que vous vous portez bien et que le contexte sanitaire n'a pas entamé votre appétit sportif ! En raison de cette crise, toutes nos manifestations tennistiques sur le premier semestre 2020, n'ont pas pu se dérouler.

À ce jour, l'accès au court est cependant possible, mais en respectant les recommandations sanitaires de la FFT concernant les activités sportives en extérieur. Retrouvez le document « **COVID-19 |LES BONNES PRATIQUES DANS LES CLUBS** » sur notre site internet.

Nous remercions la municipalité pour l'entretien de l'équipement sportif mis à disposition, et sa volonté à soutenir la vie associative communale.

Pour 2021, nous vous proposerons à nouveau nos traditionnelles manifestations si la situation sanitaire le permet.

Tous les membres vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2021.

À très bientôt sur le court de Champagnac.

Sportivement, Les membres du bureau.

Retrouvez articles, photos, vidéos sur notre site web : http://webtennis.wix.com/atc17500.

Cotisation 2021 : Adhérent détenteur d'une clef du court : 10 €

Nouvel adhérent : 10 € + caution de 10 € pour l'obtention d'une clef d'accès au court.

Utilisation ponctuelle du court : 2 € de l'heure (Nous contacter ou demander à la mairie aux heures d'ouvertures pour l'accès au court).

CHAMPAGYM POUR TOUS

L'association « **Champagym pour tous »** vous accueille tous les jeudis de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Champagnac.

Les cours de gymnastique volontaire sont dispensés par LUDO, moniteur diplômé et sont adaptés à tous les niveaux, à toutes les morphologies et à tous les âges. Ils ont la particularité d'être très complets et variés d'une séance à l'autre : renforcement musculaire général, cardio-training, étirement, coordination… et se font en musique.

Cette année 2020, si particulière, a été perturbée par deux longs confinements. Mais heureusement, notre coach LUDO a continué à faire travailler les plus motivés, en proposant des séances progressives sur Facebook ou Youtube ! Un grand merci à lui.

Si vous souhaitez nous rejoindre en cours d'année ou obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Mme Sylvie RINJONNEAU, présidente de l'association, au 06 72 73 38 19. La 1ère séance est gratuite et éventuellement la deuxième si vous le jugez nécessaire.

Alors, n'hésitez pas à venir constater par vous-même et venez rejoindre le groupe des habitués, d'ailleurs, les reconnaissez-vous, même masqués ?

Bonne année à tous !

Texte et photo © Champagym pour tous

AMICALE DES AINÉS

Malheureusement pour les aînés, et pour cause de coronavirus, l'année a commencé par la suppression des réunions pendant le 1er confinement.

Ensuite, le bureau s'est réuni et il a jugé de laisser en attente la reprise de nos après-midis mensuels. Les précautions, les mesures d'hygiène, de distanciation et autres, nous donnaient trop de contraintes pour un « non risque » à nous réunir.

Le bureau regrette ces mesures auprès de ses adhérents. Le bureau vous souhaite pour l'année 2021, une très bonne année, surtout une très bonne santé, en attendant des jours meilleurs.

Pour le bureau, le président Claude Lutard

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Le 8 Mai, cause COVID, les manifestations nationales ont été annulées.
Le 11 Novembre, nous nous sommes retrouvés à 6 auprès du monument aux Morts.
La cérémonie s'est déroulée comme à l'habitude avec le discours de Mme la Ministre des Armées, lu par M. le maire, et celui de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre), lu par M. le président des Anciens Combattants. Ils ont été suivis par l'Appel des morts, la lecture des noms des 20 soldats morts en opérations cette année, et le dépôt d'une gerbe.

Voici un Extrait du discours de Mme La Ministre des Armées :

« C'était il y a un siècle.
Ce 10 novembre 1920, la grande guerre est achevée depuis 2 ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste Thin, soldat de 2ème classe et pupille de la nation dépose un bouquet d'œillet sur un cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants de la Flandre, de l'Artois, de la Lorraine… Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un parmi des milliers qui est devenu le ***Soldat Inconnu****. Le 11 Novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous l'Arc de Triomphe.*
Depuis 1923, la flamme du souvenir veille nuit et jour sur la tombe du soldat... »

Meilleurs vœux à tous.

Claude Lutard

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Tout d'abord un grand merci à tous en cette année très particulière ! C'est dans ces moments aussi que nous retrouvons les belles valeurs de tous ceux qui depuis de nombreuses années participent à la vie de l'association…

Vous êtes nombreux en temps habituels à venir partager avec nous des moments sympathiques lors des différentes animations : Bourses aux vêtements, soirée de Noël, marché aux fleurs, marche gourmande ….
Nous avons hâte de vous retrouver, au plus vite nous l'espérons, pour profiter de ces moments agréables dont les bénéfices nous permettent de soutenir les projets de l'école.

Nous sommes toujours présents tout en composant avec les mesures en cours pour la sécurité de tous. Une belle équipe, impliquée et avec de belles idées, à disposition des enfants et des enseignants.
Cette année encore nous continuerons à offrir notre aide pour les besoins en livres, matériels et participer aux sorties quand celles-ci reprendront.
En attendant de vous retrouver tous, prenez soin de vous et vos proches et nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Texte de la Présidente Stéphanie Béziat
Photos : APE

L'école élémentaire de Champagnac

LE MOT DE LA DIRECTRICE

Nous avons connu une année scolaire 2019 2020 très particulière. Cette épidémie a bousculé nos vies, nos habitudes, notre organisation et l'école n'a pas été épargnée par ces bouleversements.

Jusqu'en Mars dernier notre petite école a pu mener quelques projets : Nous avons récolté les fruits de notre jardin, participé à l'organisation du téléthon à Champagnac, assisté à deux spectacles organisés par le carfdp à l'école des arts (***La grosse faim de p'tit bonhomme*** et ***À Table !***). Nous allons au spectacle avec toujours beaucoup de plaisir.
Juste avant les vacances d'hiver nous avons passé une belle journée à Bordeaux où nous avons assisté à une représentation du spectacle « Inuk » au TnBa, grâce à notre APE toujours très active. C'est l'occasion de les remercier pour leur engagement et leur soutien.

Au retour des vacances d'hiver, une petite semaine d'école et confinement jusqu'au 11 mai…
Nous avons tout fait pour rester au contact de nos élèves et leurs familles, avec l'envoi quotidien d'activités, de corrections, le prêt de matériel informatique, l'impression des travaux pour la semaine. Tout le monde s'est accroché, a fait de son mieux mais rien ne remplace l'école avec ses travaux de groupe, ses échanges oraux et l'accompagnement d'un enseignant au quotidien.
Le déconfinement est arrivé avec un protocole sanitaire compliqué à mettre en place mais qui, grâce à mon super collègue, s'est fait dans les meilleures conditions possibles puisque proposant de faire classe dans la salle des fêtes, il a permis à tous, avant l'heure, de pouvoir retrouver le chemin de l'école, les distanciations pouvant ainsi être assurées.
J'ai donc pris la direction de l'école à la rentrée avec un protocole déjà bien rôdé.

Depuis le retour des vacances de Toussaint nos petits élèves portent le masque à partir du CP. Les récréations des deux classes sont décalées et les repas sont pris séparément.
Nous souhaitons tous un retour à la normale le plus vite possible et nous faisons en sorte que nos élèves travaillent dans de bonnes conditions, dans une ambiance propice aux apprentissages et à leur épanouissement.
Nous espérons pouvoir finir l'année scolaire avec des projets riches de découvertes, de partages, d'échanges, d'apprentissages, et de camaraderie.

Je remercie notre cantinière Rachel qui nous régale tous les midis, Anne qui par son dynamisme, sa joie de vivre et ses dons d'artiste, est une richesse pour nos élèves. Je remercie aussi vivement mon collègue et ami Christophe qui m'a laissé la direction de l'école avec confiance et bienveillance.
Et bien entendu, nous remercions la mairie qui nous suit et nous accompagne dans nos projets.

Yasmine Beffaral-Chauvière

TÉLÉTHON 2019

Premier week-end de Décembre, nous avons tous organisé des animations pour le Téléthon à Champagnac. Étaient réunis pour récolter des fonds : l'école, l'APE, la mairie, le comité des fêtes, et les associations de Champagnac.

À l'école, nous avons participé au cross du téléthon avec l'USEP à Jonzac, nous avons confectionné et vendu des sablés. Nous avons préparé une bonne soupe avec les citrouilles de notre jardin que nous avons offerte aux courageux coureurs de la course du muscle.

Pendant les ateliers périscolaires avec Anne nous avons créé deux œuvres d'art que nous avons vendues aux enchères. Nous sommes très contents et très fiers d'avoir pu récolter de l'argent pour le téléthon.

JARDIN – POULES – LABEL ÉCO ÉCOLE

Depuis plusieurs années nous essayons de développer les activités au jardin afin de revenir à la terre, de connaître notre environnement, de manger ce que l'on récolte.
Nous avons récolté de magnifiques citrouilles que nous avons utilisées pour la soupe du téléthon mais aussi pour de bonnes soupes à la cantine.

Nous avons récolté les pommes de terre de notre tour à patates et nos carottes qui ont été préparées par Rachel à la cantine. La poêlée de légumes était délicieuse surtout avec nos légumes !!

1. Préparation

2. Arrosage

3. Cinq mois plus tard….

4. Une belle récolte de patates… mais aussi de potirons et de carottes !

Pendant le confinement du printemps, Anne et Stephan ont préparé le potager et nos artichauts se sont faits tout beaux !!

Cette année nous avons planté des choux, semé des fèves et des petits pois. Nous avons également planté des bulbes partout pour fleurir notre jardin.

Faute de jardiner pendant le confinement, les CM2 ont composé des couplets, sur l'air d'une ronde traditionnelle.

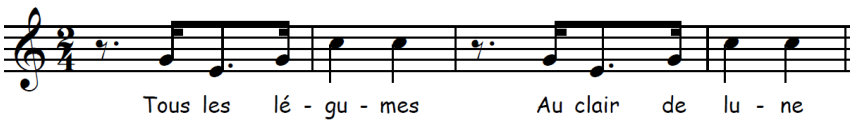

Voici quelques-unes de leurs créations, en rimes !

*Les **butternuts** prenaient des notes,*
*Et les **courgettes** faisaient la tête.*
*Les **courges** musquées les admiraient*
*Et les **melons** s'prenaient pour des ballons.*

*Les **brocolis** faisaient du bruit*
*Et les **poireaux** faisaient leurs beaux !*
*Les **topinambours** chantaient le Bonjour,*
*Et les **carottes** veulent faire de la compote.*

*Un gros **poireau**, nageait dans l'eau,*
*Une **aubergine** faisait du trampoline,*
*Les **pommes de terre** s'roulaient par terre,*
*Et les **p'tits pois**, se poursuivaient à travers bois.*

Nous élevons aussi des poules qui mangent les restes de la cantine, qui nous donnent des beaux œufs que nous emportons à la maison.

Pendant le confinement du printemps dernier, Stéphan leur a construit un magnifique poulailler. Nous en avons 3. C'est nous qui nous en occupons et nous les adorons.

Et si vous voulez tout savoir, la grise s'appelle Paulette, la marron s'appelle Pépite et la blanche tachetée de marron, Nougatine.

Afin d'obtenir le label éco école, nous présenterons notre travail sur le tri de nos déchets avec le composteur, les poules, les déchets de la cantine, les poubelles pour récupérer le papier. Bilan du projet en juin 2021…

ANIMATIONS CANTINE

Notre cantinière Rachel nous fait des petites surprises tout au long de l'année.
Pour terminer l'année scolaire 2019 2020, elle nous a concocté un pique-nique très joli et très bon.
Grâce au beau temps nous avons pu manger tous ensemble dans notre beau jardin.

Et pour la semaine du goût fin septembre nous avons fait une dégustation de fromages, accompagnés de confitures, graines de raisins et pains spéciaux ! MIAM !!

SPECTACLE « INUK » AU TnBa

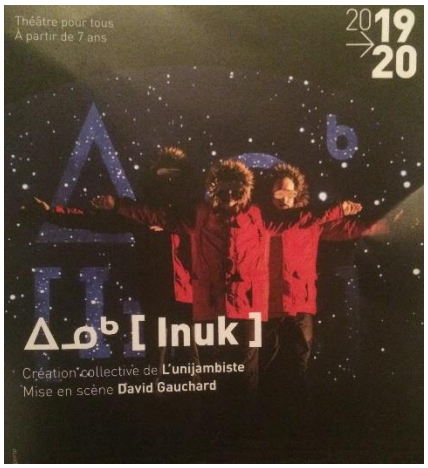

Jeudi 20 février 2020, les 46 élèves de l'école et leurs accompagnateurs ont assisté à une représentation du spectacle « INUK » de la compagnie « L'unijambiste » au TnBa (Théâtre National Bordeaux Aquitaine).
Cette belle journée a été financée par l'APE toujours très active.

« *Ça parlait de la vie sur une banquise. Les acteurs ont montré comment on faisait un igloo. J'ai aimé quand le monsieur pêchait avec le pingouin et quand il y a eu l'aurore boréale. Les acteurs avaient 4 masques : le masque ours, le masque pingouin, le masque phoque et le masque caribou. Ce spectacle était spécial car il était sans paroles.* »

LE CONFINEMENT ET AUTRES HISTOIRES RACONTÉS PAR DES ÉLÈVES DE CM2

L'école et mes copains me manquent. L'école à la maison est un peu plus compliquée que d'habitude. Mes journées se passent plutôt bien.
Ça me fait bizarre d'être à la maison et le coronavirus m'inquiète car j'écoute un peu les informations et il y a de plus en plus de personnes contaminées.
Pendant la récréation, je fais du trampoline, je cours et fais du vélo dans le jardin.
C'est dommage, on ne peut plus aller sur le terrain de tennis à Champagnac.
Je fais des jeux de société, je me repose, je lis, je cuisine.
Je travaille aussi avec mon papa qui est encore là cette semaine, car il doit reprendre le travail lundi. J'ai passé le karcher et repeint des barrières dans le jardin.

Lucas

Moi, pendant cette semaine, je m'ennuie car tous mes amis ne sont pas là et sur jeux vidéo je n'arrive pas à me connecter. Ça me casse les pieds et, en plus, ma sœur me fatigue (on dit qu'elle est « sympa » à l'école mais à la maison, c'est à en hurler).
Chez mon père mon autre sœur est comme moi. Tous les deux, on dit la même chose : « le covid-19 sert à faire aimer l'école ».

Théo

Pendant le confinement, je vais jouer dehors, j'essaie de m'occuper.
À côté de ça, je fais l'école à la maison. Avec ma maman, on a fait un planning : je fais deux heures d'école à la maison le matin et deux heures l'après-midi. J'ai quand même des pauses.
Nous devons aussi aider maman aux tâches ménagères. Nous avons des temps de lecture et de jeux (temps libre). Le mercredi, c'est « journée plaisir ». Heureusement qu'il fait beau pour profiter du jardin. Avec maman je vais courir et je fais du vélo.
À 20h00, nous frappons des mains pour encourager les soignants des hôpitaux.
Je pense que ce confinement est nécessaire pour éviter que le virus se propage indéfiniment. Mais c'est agaçant car nous ne pouvons pas voir nos proches et nos amis et nous sommes limités dans nos activités.

Méline

<u>*Consigne*</u> *:* Écris la lettre d'un extra-terrestre à ses compagnons après avoir visité la Terre

« Chers amis extra-terrestres,
Aujourd'hui, j'ai visité la Terre. Les humains, c'est comme ça qu'ils s'appellent, ne mangent pas comme nous de la poussière de légumes. Ils mangent de la viande. Et avec la viande, ils mangent des légumes, sauf que les légumes ne sont pas en poussière. Les humains cultivent leurs légumes et leurs fruits. Apparemment, j'étais à la campagne. Les humains ont dit que c'était mieux que la ville, parce qu'en ville, il y a plein de fumée.
Il y avait des champs de vignes un peu partout. Le fruit qui pousse sur la vigne, ça s'appelle le raisin. C'est rond et ça se mange. J'en ai goûté. C'était très bon, mais au milieu il y avait un goût amer. Les humains ont dit que c'était parce que j'avais mangé les pépins. Il y a aussi des champs de maïs et de blé. Ce blé sert à faire de la farine : une espèce de poudre blanche et quand tu en manges, ça devient pâteux dans la bouche. J'ai découvert la noix qui a une coque autour et à l'intérieur, ça a une forme bizarre. Avec le tournesol, la noix, l'olive et d'autres aliments, on peut faire de l'huile. L'huile, c'est liquide.

Je ramènerai quelque chose à chacun de vous.
C'était vraiment trop bien.

Votre ami Bilouggi »

<u>*Consigne*</u> : Observe cette image et raconte une histoire pour en arriver là.

J'habite dans un vieil immeuble avec mes parents. Un jour, alors que mes parents partaient, j'entendis que le plancher grinçait de plus en plus.
Dès que mes parents sortirent, j'imaginai déjà pleins de farces. Vite, je courus remplir un seau dans la cuisine, le plaçai en haut de la porte et partis chercher mes billes. Je les plaçai sur le plancher quand quelqu'un sonna.
Surexcitée que quelqu'un soit victime de mes farces, je sautai partout en disant : « Entrez, c'est ouvert ». Mais au moment où la personne toucha la poignée, je ne vis pas la bille qui s'était égarée et je glissai dessus. Je retombai lourdement sur le plancher, qui craqua et mes jambes passèrent au travers. La porte s'ouvrit à toute vitesse. L'homme se prit mon seau d'eau et ne voyant plus rien, il marcha à tâtons, glissa sur mes billes et tomba. Par chance, le plancher résista. Pendant qu'il se relevait péniblement, je riais aux éclats. La voisine, alertée par le bruit et mes jambes suspendues dans le vide, monta les escaliers, aida mon tonton à se relever, et appela mes parents. Maintenant, mes parents étaient rentrés, tout le monde me tira. La voisine, revenue dans son appartement, poussait sur mes pieds, à l'aide de deux manches à balai.
Finalement, ils arrivèrent à me sortir de là. Depuis ce jour, je ne fis plus jamais de farces.

Jeanne

La Page Jeux en mots croisés

Amusez-vous à (re)découvrir quelques lieux-dits Champagnacais

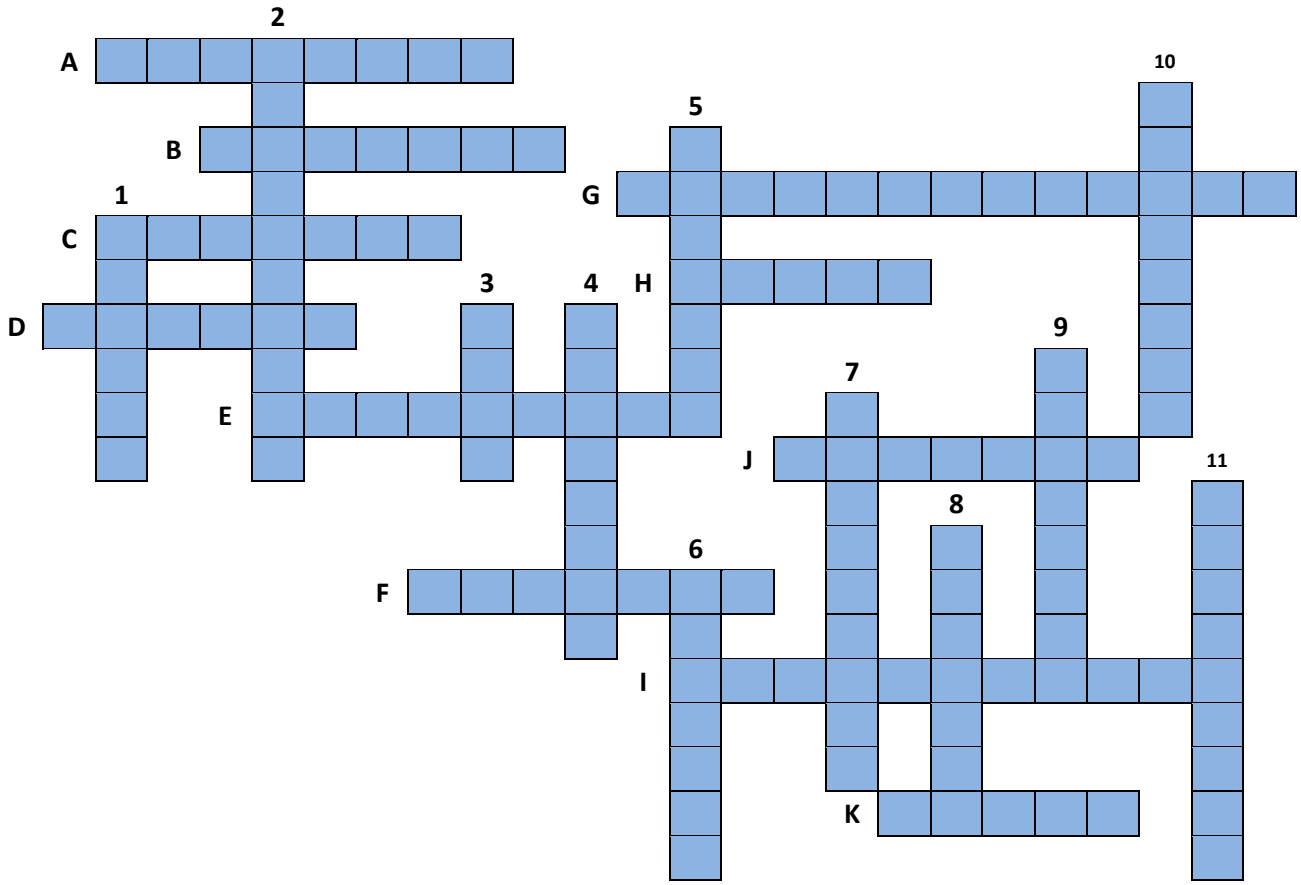

Verticalement

1. S'y trouve la guinguette.
2. Il existe en petit et en grand.
3. Le train n'y siffle plus depuis ???
4. Endroit champêtre, très apprécié pour les festivités locales.
5. Lieu-dit champagnacais. Également célèbre pour son mime.
6. MORCOTN à remettre dans l'ordre.
7. Synonyme de Pergolas.
8. Le supérieur du curé !
9. Gestes « spécifiques » du confinement.
10. On y garde toujours un œil ouvert.
11. Plantation de pommiers.

Horizontalement

A. Représentant historique du parti communiste.
B. Peut se confondre avec BRANDARD, à un D près !
C. Nom de l'unique lotissement de Champagnac.
D. Nom que l'on donne aussi à un petit chien hargneux.
E. Niche sous nos toitures.
F. Le garde des sceaux pourrait y résider.
G. Regroupement « d'habitations récentes ».
H. À Champagnac, elle peut être blanche ou rouge.
I. Le paon aime faire mon 1er. Mon 2ème est un terme tennistique indiquant « Service à refaire » et mon 3ème se mange en grains. Mon tout est un lieudit de Champagnac !
J. Ceux de Monaco et de la Vierge à Biarritz sont également célèbres.
K. Hameau de M. le Maire.

<u>Coup de pouce</u> : De nombreux lieux-dits sont cités dans ce bulletin municipal !

L'ECOLE de

&

Décorée par les élèves, sous la direction artistique de Anne